

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.2. Documents graphiques
Nord de la commune
au 1 / 2 000 ème

Pièce N°4.2	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Plan actualisé le : 24. 06. 03	Modification n°1 : le 27.09.2013
Arrêté par délibération du Conseil Municipal : le 22. 08. 2007	Mise à jour n°1 : le 26.05.2014
Approuvé par délibération du Conseil Municipal : le 28. 02. 2008	Modification simplifiée n°1 : le 30.07.2015
INITIATIVE Aménagement et Développement Département du Doubs - 20000 CHALEZEULE Tél : 03 83 23 23 23 - Fax : 03 83 23 23 23 www.chalezeule.fr	Vo pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 30.07.2015 approuvant le P.L.U. Le Maire

LEGENDE :

- Limite de zones
- - -** Limite de secteurs
- ZONES URBAINES**
- UA** Zone urbaine dense, à caractère ancien
- UB** Zone urbaine de densité moyenne
- UBb** Secteur de la zone UB soumis à des conditions particulières d'occupation du sol
- UZ** Zone d'activités économiques
- UZc** Secteur de la zone UZ à vocation commerciale
- UZr** Secteur de la zone UZ correspondant à l'ancienne carrière
- ZONES A URBANISER**
- AU** Zone à urbaniser lorsque les équipements publics situés à sa périphérie immédiate auront une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat
- AU1, 2, 3** Secteurs de la zone AU soumis à des conditions particulières d'occupation du sol. Les secteurs AU1 et AU2 sont concernés par la servitude instituée en application de l'article L. 123 - 2 du Code de l'Urbanisme
- 1AU** Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat
- 1AU1, 2, 3** Secteurs de la zone 1AU soumis à des conditions particulières d'occupation du sol
- 1AUZ** Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et le règlement
Vocation : activités économiques
- 1AUZc** Secteur de la zone 1AUZ à vocation commerciale
- ZONES AGRICOLES**
- A** Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Ap** Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières d'occupation du sol
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N** Zones à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Ni** Secteur de la zone N à vocation de loisirs
- Nf** Secteur de la zone N lié au Fort BENOIT.
- Élément du bâti ou du paysage à protéger, à mettre en valeur au titre de l'article L. 123-1 7 :
- bois, haie, bosquet...
- mur en pierre
- Espace boisé à créer
- Secteur concerné par des risques d'inondation
- Secteur concerné par des risques de mouvements de terrain risque moyen (alea 2)
- Secteur concerné par des risques de mouvements de terrain risque fort (alea 1)
- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Lignes électriques HTB



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Déjà existant de voirie	Commune de Chalezeule	585 m²
2	Accès à la zone des Mairies	Commune d'Agglomération du Grand Besançon	570 m²
3	Création de parking et d'une table à la commande de la R.N. 83 et la rue du Valoit	Commune d'Agglomération du Grand Besançon	2 820 m²
4	Elargissement du chemin de la Combe Balland	Commune de Chalezeule	1 515 m²
5	Aménagement du carrefour R.N. 83 / R.D. 217	Commune d'Agglomération du Grand Besançon	4 280 m²
6	Création d'un chemin piétons et d'une piste cyclable entre le R.D. 217 et le terrain de camping logement F.A.C.U.F. Emprise : 8 m	Commune de Chalezeule	835 m²
7	Création d'une voie entre le chemin de la Tuberie et le chemin du Colinet	Commune de Chalezeule	1 455 m²
8	Aménagement d'un chemin piétons le long du Doubs Emprise : 4 m	Commune de Chalezeule	1 820 m²
9	Création d'un poste de retournement	Commune de Chalezeule	230 m²
10	Espaces publics et logements pour personnes âgées	Commune de Chalezeule	5 590 m²
11	Agrandissement de l'école	Commune de Chalezeule	2 470 m²
12	Aménagement de voirie et création d'un espace public	Commune de Chalezeule	2 190 m²
13	Elargissement du chemin de Chamartin Emprise : 8 m	Commune de Chalezeule	185 m²
14	Création d'une voie entre le chemin de Chamartin et la zone AU2	Commune de Chalezeule	1 050 m²
15	Amorce de l'accès à la zone AU1	Commune de Chalezeule	615 m²
16	Création d'une placette de retournement le long du chemin rural de la Chaux	Commune de Chalezeule	480 m²
17	Chemin piétons reliant le chemin des Four à Chaux au chemin rural de la Chaux	Commune de Chalezeule	1 090 m²
18	Chemin piétons reliant le chemin de Chamartin au Doubs	Commune de Chalezeule	845 m²
19	Création d'un chemin piétons desservant la zone AU2 Emprise variable	Commune de Chalezeule	1 125 m²
20	Création d'un chemin piétons desservant la zone AU2	Commune de Chalezeule	260 m²
21	Aménagement d'un espace public	Commune de Chalezeule	535 m²
22	Création d'un chemin piétons et cyclables reliant le Pont du Jour aux Prés de Vaux	Commune de Chalezeule	2 480 m²
23	Création d'un chemin piétons et cyclables reliant le chemin de Chamartin au chemin des Prés de Vaux	Commune de Chalezeule	690 m²
24	Chemin piétons et cyclables reliant le chemin des Prés de Vaux au chemin rural dit de Champ Noir	Commune de Chalezeule	3 405 m²

